

SECRETARIAT GENERAL

N° 025 1536 /MJDHRI/SG/DRH/SGPEE

Ouagadougou, le 30 MAI 2025

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC  
LES INSTITUTIONS, GARDE DES SCEAUX

**COMMUNIQUE**

Il est porté à la connaissance du public burkinabè l'ouverture, au titre de l'année 2025, d'un concours direct de recrutement de **soixante (60) élèves Secrétaires des Greffes et Parquets** à former à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), dans le **centre unique de Ouagadougou**.

**A. CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, jouissant de leurs droits civiques, âgés de dix-huit (18) ans 00 mois 00 jour au moins et de trente-sept (37) ans 00 mois 00 jour au plus au 31 décembre 2025, titulaires du Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi.

Les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation à une peine d'emprisonnement ferme de trois (03) mois au moins ou d'une peine d'emprisonnement avec sursis de dix-huit (18) mois au moins ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes déjà intégrées dans la Fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours, ayant subi l'enrôlement biométrique pour l'intégration à la Fonction Publique ou déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

**B. INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME**

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne e-concours, à l'adresse [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf) ou par téléchargement de la version mobile Android de l'application eConcoursBF (disponible sur le site [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf)), du 04 juin 2025 à 00h 00 mn au 13 juin 2025 à 23h 59 mn.

**C. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte dont un numéro de téléphone ;
- un extrait d'acte de naissance ou de toute autre pièce en tenant lieu ;

- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité ;
- un extrait du bulletin n°3 du dossier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation en cours de validité.

Tout dossier incomplet ou non-conforme ne sera pas accepté.

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre de mérite et leur admission ne sera effective qu'après la validation de leurs dossiers physiques, dans la limite du nombre de poste à pourvoir et sous réserve d'un contrôle approfondi. Les candidats admissibles sont invités à déposer les pièces ci-dessus énumérées au plus tard dix (10) jours ouvrables après la publication du résultat d'admissibilité à la Direction des Ressources humaines du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

#### **D. ADMINISTRATION DES EPREUVES**

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription physique et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport ayant servi à l'inscription ou de sa photocopie légalisée.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ou du passeport ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ou du passeport ayant servi à l'inscription.

Les épreuves du concours consistent en une épreuve de culture générale et une épreuve technique, administrées sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM).

L'épreuve de culture générale est notée sur vingt (20) points et l'épreuve technique sur quarante (40) points.

Par ailleurs les candidats sont informés que l'administration des épreuves écrites se déroulera dans le centre unique de Ouagadougou.

Les candidats admis suivront une formation à l'issue de laquelle, ils seront intégrés dans la Fonction publique.

L'appel des candidats est fixé à 6 h 30 mn le jour de l'administration des épreuves. Aucun candidat ne sera admis en salle de composition dix (10) minutes après le début des épreuves.

Il est interdit aux candidats de quitter la salle de composition avant d'avoir épousé le tiers (1/3) du temps imparti.

Tout candidat pris en situation de fraude sera expulsé de la salle sans préjudice de poursuite pénale.

La durée de la formation est de dix-huit (18) mois.

*Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la date de la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente, suivant le classement par ordre de mérite.*

Les dates et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

